

COMMISSION PERMANENTE du 18 DÉCEMBRE 2023

Décision légalisée en préfecture le 21 décembre 2023 sous le n° 042-224200014-20231218-403492-DE-1-1

**PRESIDENT DE SEANCE** : M. Georges ZIEGLER

**PRESENTS** : Mme Farida AYADENE, M. Jean-François BARNIER, Mme Arlette BERNARD, Mme Corinne BESSON-FAYOLLE, M. Jean-Yves BONNEFOY, Mme Sylvie BONNET, Mme Chantal BROSSE, Mme Nicole BRUEL, Mme Huguette BURELIER, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Véronique CHAVEROT, M. Jean-François CHORAIN, Mme Danièle CINIÉRI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Sylvain DARDOULLIER, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Daniel FRECHET, M. Valéry GOUTTEFARDE, M. Régis JUANICO, Mme Pascale LACOUR, M. Jérémie LACROIX, M. Jean-Jacques LADET, M. Bernard LAGET, M. Eric LARDON, M. Julien LUYA, M. Lucien MURZI, M. Yves PARTRAT, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Fabienne PERRIN, Mme Valérie PEYSSELON, Mme Séverine REYNAUD, Mme Clotilde ROBIN, Mme Nadia SEMACHE, Mme Marie-Michelle VIALLETON, M. Pierre VERICEL, M. Antoine VERMOREL-MARQUES, M. Georges ZIEGLER.

**PROCURATIONS** : Mme Annick BRUNEL donne pouvoir à M. Jean-Yves BONNEFOY, Mme Marianne DARFEUILLE donne pouvoir à M. Pierre VERICEL, M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ, M. Hervé REYNAUD donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA.

*Rapport n° 1.7-CBR-4-20119*

**PROGRAMME D' ACTIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PÉRIURBAINS (PAEN) DE L' OUEST ROANNAIS 2023-2027**

**VU**

- les articles L 3211-1 et L 3232-1-2 du Code général des collectivités territoriales,
- les articles L113-15 et suivants et R113-19 et suivants du Code de l'urbanisme,
- la délibération de l'Assemblée départementale du 30 janvier 2009 relative aux aménagements fonciers dans le cadre du vote du Budget primitif 2009,
- la délibération de l'Assemblée départementale du 18 décembre 2015 relative aux aménagements fonciers dans le cadre du vote du budget primitif 2016,
- la délibération du 7 mars 2016 relative à la création du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains ouest roannais et à l'approbation du plan d'actions,
- la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire de la Région et du Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire,
- la délégation générale à la Commission permanente approuvée par l'Assemblée départementale du 1<sup>er</sup> juillet 2021,
- la délibération de l'Assemblée départementale du 31 mars 2023 relative au vote du Budget primitif.

**CONSIDERANT**

- l'accord de la commune d'Ambierle, donné par délibération du Conseil municipal du 4 août 2023,
- l'accord de la commune de Lentigny, donné par délibération du Conseil municipal du 12 septembre 2023,
- l'accord de la commune d'Ouches, donné par délibération du Conseil municipal du 5 juillet 2023,

- l'accord de la commune de Pouilly-les-Nonains, donné par délibération du Conseil municipal du 24 octobre 2023,
- l'accord de la commune de Renaison, donné par délibération du Conseil municipal du 25 septembre 2023,
- l'accord de la commune de Saint-Alban-les-Eaux, donné par délibération du Conseil municipal du 21 juillet 2023,
- l'accord de la commune de Saint-André-d'Apchon, donné par délibération du Conseil municipal du 19 septembre 2023,
- l'accord de la commune de Saint-Haon-le-Châtel, donné par délibération du Conseil municipal du 29 août 2023,
- l'accord de la commune de Saint-Haon-le-Vieux, donné par délibération du Conseil municipal du 5 août 2023,
- l'accord de la commune de Saint-Jean-Saint-Maurice, donné par délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2023,
- l'accord de la commune de Villemontais, donné par délibération du Conseil municipal du 16 novembre 2023,
- l'avis favorable de la Chambre d'agriculture de la Loire, donné par courrier du 27 juin 2023,
- l'avis favorable de Roannais agglomération, donné par délibération du Conseil communautaire du 20 juillet 2023,
- l'avis tacite de l'Office National des Forêts.

## **SYNTHESE DU CONTEXTE**

Le Département met en œuvre une politique de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) depuis 2009. Cette compétence permet de protéger les terres agricoles et naturelles face à l'étalement urbain, afin de conserver une activité agricole pérenne et fonctionnelle ainsi que des espaces naturels et des paysages de qualité. Dans les zones menacées par la pression urbaine, situées à proximité des agglomérations, l'enjeu est également de réduire la spéculation, la rétention des terres agricoles et l'enfrichement.

Pour cela, le Département peut délimiter des périmètres de protection, associés à des programmes d'actions répondant à ces enjeux et mis à jour régulièrement.

Trois PAEN ont été approuvés dans la Loire : vallée du Gier, Ouest Roannais et Ouest Stéphanois.

Un quatrième périmètre PAEN est en projet, à proximité de Montbrison, sur le territoire de Loire Forez Agglomération.

Le PAEN de l'ouest roannais a été créé, en 2016, sur une surface de 10 013 ha et concerne onze communes : Ambierle, Lentigny, Ouches, Pouilly-les-Nonains, Renaison, Saint-Alban-les-Eaux, Saint-André d'Apchon, Saint-Haon-le Châtel, Saint-Haon-le-Vieux, Saint-Jean Saint-Maurice et Villemontais.

Un premier programme d'actions, élaboré et animé par Roannais agglomération, a été mis en œuvre de 2016 à 2020. En 2021, un bilan du programme d'actions 2016-2020 a été réalisé, ainsi qu'une évaluation durant laquelle les agriculteurs et les membres du comité de pilotage ont été associés.

En 2022, l'animation et l'élaboration d'un nouveau programme d'actions a été confiée à la Chambre d'agriculture, en collaboration avec Roannais agglomération, qui poursuit son implication dans la gouvernance du projet, aux côtés du Département.

Sur la base des conclusions et recommandations établies lors de l'évaluation, un nouveau plan d'actions a été élaboré, pour les 5 années à venir. Après plusieurs réunions de travail et de concertation, le nouveau programme d'actions du PAEN de l'ouest roannais a été validé par les membres du comité de pilotage, le 28 mars 2023.

Il vise quatre objectifs :

- accompagner les exploitations agricoles vers une agriculture viable, vivable et durable,
- améliorer la situation foncière des exploitations,
- améliorer et développer la relation agriculteurs-citadins,
- mobiliser les acteurs et favoriser une synergie avec les autres politiques publiques pour faire émerger une dynamique locale autour de ces enjeux.

Il se décline en 16 actions. Il sera coordonné et animé par un conseiller territorial de la Chambre d'agriculture, financé dans le cadre de la convention de partenariat Chambre d'agriculture/ Département.

Conformément à l'article R113-25 du Code de l'urbanisme, le Département a adressé, le 8 juin 2023, le programme d'actions 2023-2027 :

- pour accord des communes d'Ambierle, Lentigny, Ouches, Pouilly les Nonains, Renaison, Saint Alban les Eaux, Saint André d'Apchon, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint Jean Saint Maurice et Villemontais,

- pour avis de la Chambre d'agriculture, de l'Office national des forêts et de Roannais agglomération.

Les structures sollicitées ont donné un avis favorable au nouveau programme d'actions.

**DECISION** : la Commission permanente décide :

- d'approuver le programme d'actions 2023-2027 du périmètre de protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains de l'ouest roannais, annexé à la présente décision.

**Adopté à l'unanimité**

Date de publication : 21 décembre 2023



# PAEN de l'Ouest Roannais

## Programme d'actions

**2023 - 2027**

**Mars 2023**

**Julie Rossato, conseillère  
territoriale et animatrice PAEN**

**Loire**  
LE DÉPARTEMENT



**roannais**  
AGGLOMERATION



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

Avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
«développement agricole et rural»

### Siège Social

43, avenue Albert Raimond  
B.P. 40050  
42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX  
Fax : 04 77 92 12 78  
Email : [cda42@loire.chambagri.fr](mailto:cda42@loire.chambagri.fr)  
Site Web : [www.loire.chambre-agriculture.fr](http://www.loire.chambre-agriculture.fr)

### Antenne FEURS

3, Rue du Colisée  
42110 FEURS  
Fax : 04 77 26 63 60

### Antenne PERREUX

714 C, Rue du Commerce  
42120 PERREUX  
Fax : 04 77 71 91 67



**N° de téléphone unique : 04 77 92 12 12**

## Liste des abréviations :

AOP : Appellation d'Origine Contrôlée

AVFR : Association des Viticulteurs du Forez et du Roannais

CEN : Conservatoire des Espaces Naturels

CVB : Contrat Vert et Bleu

FDC : Fédération Départementale des chasseurs

FDCUMA : Fédération Départementale des CUMA

PAEN : Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SAFER : Société d'Aménagement du Foncier et Etablissement Rural

SMMM : Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine

## INTRODUCTION

Le PAEN de l'Ouest Roannais a été approuvé en mars 2016.

Il comporte un périmètre de protection couvrant environ 10 013 hectares sur 11 communes : Ambierle, Saint-Haon-le-Vieux, Saint-Haon-le-Châtel, Renaison, Pouilly-les-Nonains, Saint-André-d'Apchon, Saint-Alban-les-eaux, Villemontais, Ouches, Lentigny et Saint-Jean-Saint-Maurice-sur-Loire.

Il comporte également un programme d'actions établi pour 5 ans.

Le premier programme d'actions s'est conclu en 2021 par la réalisation d'une évaluation dont les objectifs étaient :

- de mesurer la pertinence, l'efficacité et l'efficience du programme, dans sa réponse aux enjeux et objectifs formulés au moment de l'élaboration du PAEN,
- de mesurer la satisfaction des membres du comité de pilotage, des publics/entreprises/organismes cibles du programme d'actions, vis-à-vis des résultats obtenus et de l'accompagnement proposé,
- de mesurer la pertinence et l'efficacité du périmètre vis-à-vis des enjeux initiaux du PAEN, et dans un contexte où la pression urbaine est susceptible d'évoluer,
- d'élaborer des recommandations opérationnelles pour la définition du nouveau programme d'actions du PAEN.

Sur la base des conclusions et recommandations établies lors de cette évaluation, des réunions de concertation réunissant le comité technique, le comité de pilotage et les agriculteurs ont été réalisés afin d'élaborer le 2<sup>ème</sup> programme d'actions, présenté ci-après pour la période 2023 – 2027.

Ce programme se compose ainsi de 16 fiches actions détaillées comme suit :

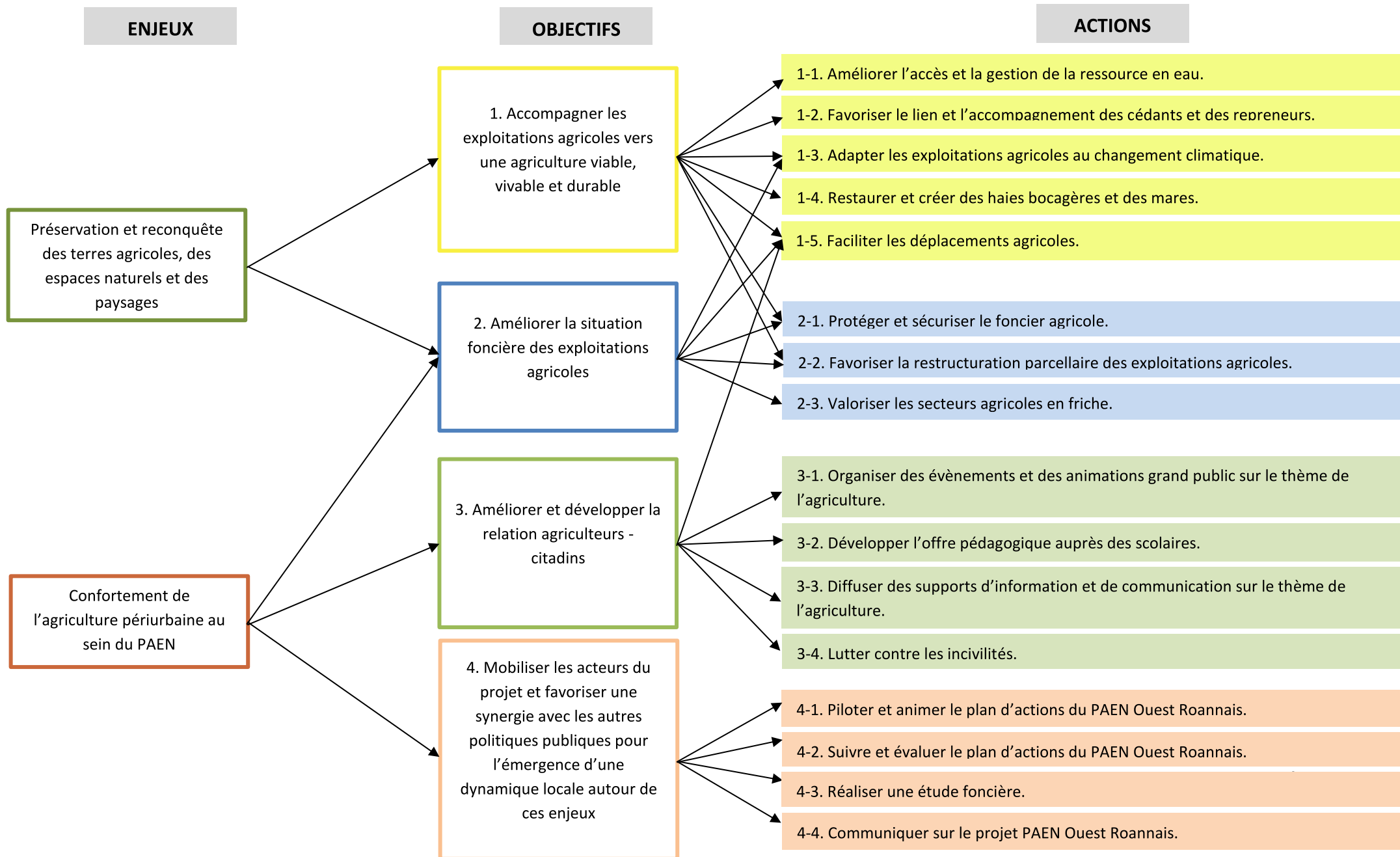
- Contexte et enjeux de l'action,
- Objectifs de l'action,
- Acteurs de l'action,
- Contenu de l'action,
- Moyens de l'action,
- Mise en œuvre de l'action,
- Suivi et évaluation de l'action.

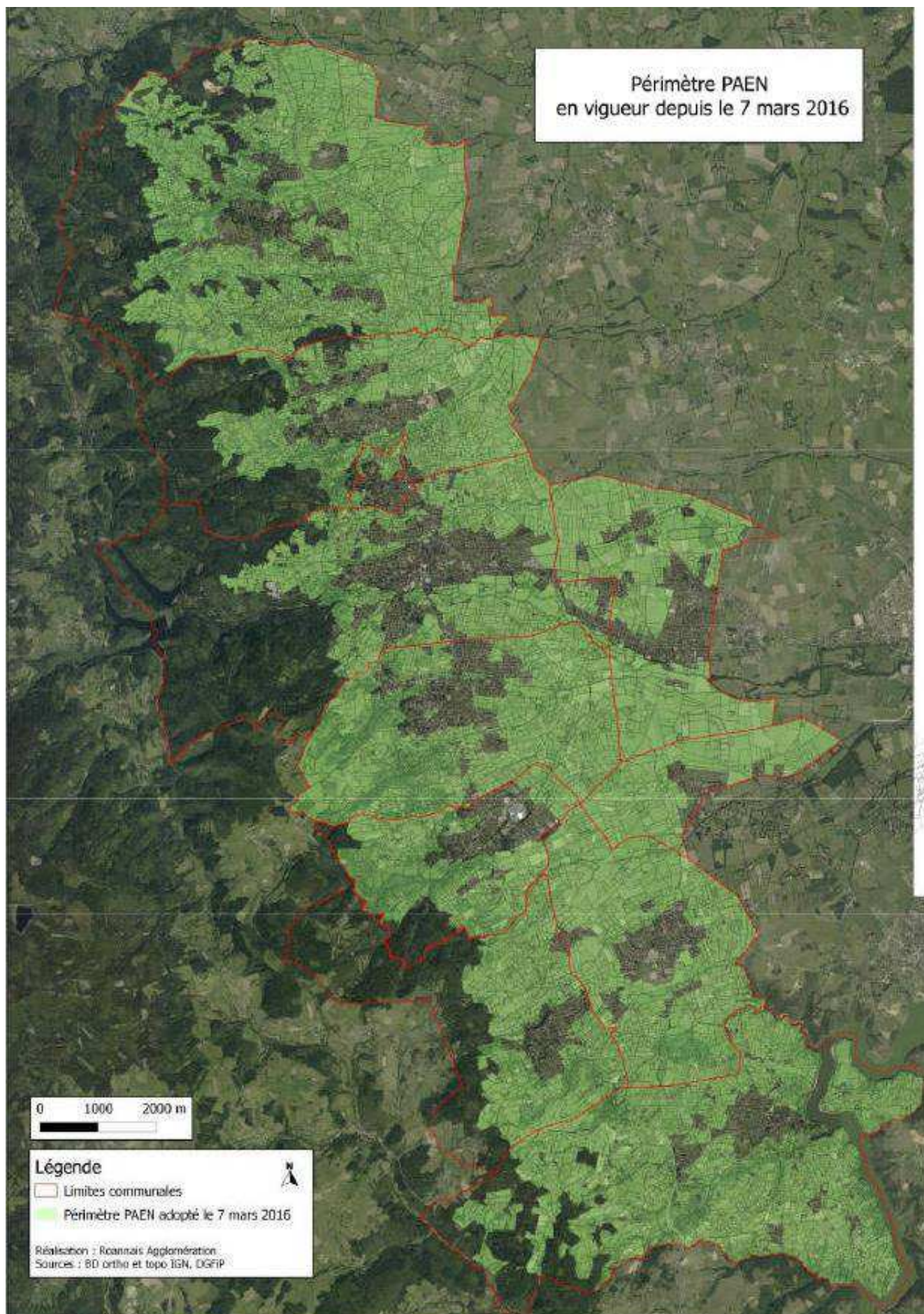
L'animatrice PAEN, conseillère à la Chambre d'Agriculture de la Loire, est chargée de coordonner et animer l'ensemble de ces actions.

Un plan d'actions annuel pourra être établi lors des comités de pilotage du programme afin de définir les actions prioritaires à mettre en œuvre et le temps d'animation à y consacrer.

# Arbre des objectifs

L'arbre ci-dessous représente de façon schématique les enjeux et les objectifs du programme d'actions 2023 – 2027 ainsi que les actions prévues pour y répondre :





L'évaluation et le travail accompli dans le but d'élaborer ce nouveau programme d'actions a abouti à l'identification de nombreux besoins d'action.

Certains de ces besoins d'actions identifiés n'ont pas fait l'objet d'une fiche action dans la mesure où le programme d'actions du PAEN n'était pas considéré comme l'outil le plus approprié pour les traiter. Afin néanmoins de ne pas oublier ces besoins identifiés, les voici présentés ci-dessous :

- Développer les filières de recyclage des plastiques dans la filière maraichage.
- Travailler sur la thématique de l'organisation et la gestion du travail.
- Travailler sur la thématique de la santé des agriculteurs.

Pour les autres besoins d'actions, tous ont fait l'objet de fiches permettant ainsi un pilotage et un suivi cadré du travail accompli ou restant à accomplir. Ces fiches sont exposées dans les pages suivantes de ce document.

**CONTEXTE / ENJEUX**

Lors du précédent programme d'actions, plusieurs actions en lien avec la réduction de la consommation d'eau potable pour l'abreuvement des troupeaux ont été mises en place :

- Réalisation d'une « Etude préalable pour la création de ressource en eau collective de substitution en vue d'une meilleure gestion de l'eau pour les usages agricoles » mandatée par Roannais Agglomération et réalisée par la Chambre d'Agriculture de la Loire et le bureau d'étude en environnement CESAME.
- Communication sur l'aide directe du Conseil départemental pour la création de dispositifs permettant la réduction de la consommation d'eau potable.

Ces deux actions ont mis en avant le fait que les forages restent la solution la plus pertinente techniquement, règlementairement et économiquement sur le territoire. Les retenues collinaires individuelle et collective semblent moins adaptées tant au niveau économique (coût, retour sur investissement) qu'au niveau technique (qualité de l'eau).

L'évaluation du programme d'actions 2016 – 2020 met en évidence l'importance de poursuivre l'accompagnement des agriculteurs aux économies d'eau potable dans son usage destiné à l'abreuvement, dans un contexte de changement climatique venant fortement perturber le fonctionnement des exploitations.

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

**Accompagner les agriculteurs dans la satisfaction de leurs besoins en eau.**

**Favoriser un usage raisonné et optimisé de la ressource en eau, incluant des économies d'eau potable.**

**ACTEURS DE L'ACTION**

• <b>Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle</b>	Roannaise de l'eau
• <b>Financier(s)</b>	Roannaise de l'eau, Conseil départemental de la Loire
• <b>Partenaires</b>	Roannais Agglomération, Chambre d'Agriculture de la Loire, SMMM, FDCUMA
• <b>Rôle de l'animateur PAEN</b>	Suivi, accompagnement et communication auprès des agriculteurs et des partenaires des actions menées.
• <b>Temps d'animation</b>	Faible
• <b>Bénéficiaires</b>	Agriculteurs

**CONTENU DE L'ACTION**

Suivi, accompagnement et communication des actions à destination des agriculteurs réalisées dans le cadre du contrat territorial du syndicat Roannaise de l'eau :

Dans le cadre du contrat territorial 2022 – 2024 de Roannaise de l'eau, une animation spécifique et des actions agricoles ont été définies. Il s'agit d'accompagner la chargée de mission dans la communication des actions auprès des agriculteurs et la recherche de volontaires. Deux actions sont ciblées :

- Réalisation de diagnostics sur les exploitations agricoles basés sur la méthode IDEA (Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles), suivi des exploitations, communication.
- Suivi et communication sur le suivi piézométrique mis en place pour mesurer l'impact des forages sur les nappes phréatiques.

Accompagner la diminution de l'usage de l'eau potable pour l'abreuvement :

Cette action vise à continuer de communiquer sur les bénéfices économiques et environnementaux à réduire la consommation d'eau potable pour les usages agricoles. Cette communication s'appuiera sur les accompagnements financiers existants (aides du Conseil départemental de la Loire) et sur les accompagnements techniques existants (prestation de la Chambre d'Agriculture de la Loire sur la récupération des eaux de toiture, possibilité de portage de projet collectif par les CUMA).

Communiquer sur d'autres études en lien avec la ressource en eau disponibles sur le territoire :

Une étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) sur le périmètre du SAGE Loire en Rhône Alpes est en cours. Les résultats de l'étude pourront être communiqués aux agriculteurs, aux partenaires et aux communes du périmètre du PAEN.

**MOYENS DE L'ACTION**

**Dispositifs auxquels se rattache l'action :**

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation.
- Accompagnements technique et financier proposés dans le cadre du contrat territorial de Roannaise de l'eau.
- Accompagnement technique proposé par le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine sur les zones humides en partenariat avec Roannaise de l'eau.
- Aide directe du Conseil Départemental pour la création de dispositifs permettant la réduction des consommations d'eau potable (forage, captage de sources).
- Accompagnement technique de la Chambre d'Agriculture de la Loire sur la faisabilité d'un projet de récupération d'eau de toiture.

**Liens avec les autres actions PAEN ou autres dispositifs :**

- Action 1-3 Adapter les exploitations agricoles au changement climatique.
- Action 1-4 Restaurer et créer des mares et des haies bocagères.

**MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

Degré de priorité :

- Haut**
- Moyen**
- Faible**

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



Suivi piézométrique + réalisation des diagnostics IDEA			
---	--	--	--

**SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION**

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre d'actions de sensibilisation réalisé (articles, contacts agriculteurs)	2 par an
Indicateurs d'évaluation	Valeurs cibles
Nombre d'agriculteurs accompagnés dans leurs projets d'économie d'eau potable	10 sur la durée du programme
Montant global des aides à l'économie d'eau potable attribuées sur la durée du programme	

**CONTEXTE / ENJEUX**

Le territoire, à l'image de la dynamique nationale, connaît un vieillissement de ses actifs agricoles. Dans 10 ans, près de la moitié des actifs agricoles partiront à la retraite. Afin de traiter plus spécifiquement cette problématique, Roannais Agglomération a lancé une étude sur la « transmission-reprise des exploitations agricoles et analyse du foncier agricole » en 2022 qui est réalisée par la Chambre d'Agriculture de la Loire et la SAFER.

Lors du précédent programme d'actions, plusieurs actions ont été menées pour faciliter le lien et l'accompagnement des cédants et des repreneurs et ont permis de lancer une dynamique sur le territoire :

- Développement et maintien de l'outil Vigne relais.
- Mise en place de l'espace test agricole sur la ferme des Millets,
- Intervention dans un lycée viticole et accueil d'étudiants sur le vignoble de la Côte Roannaise.

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

**Favoriser le maintien et le renouvellement des exploitations sur le territoire.**

**Mettre en lien porteurs de projet, cédants et organismes compétents.**

**ACTEURS DE L'ACTION**

• <b>Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle</b>	Roannais Agglomération
• <b>Financier(s)</b>	Roannais Agglomération, Conseil départemental de la Loire
• <b>Partenaires</b>	Chambre d'Agriculture de la Loire, Safer, AVFR, Etamines, MSA, FDCUMA
• <b>Rôle de l'animateur PAEN</b>	Suivi et communication auprès des agriculteurs des actions menées.
• <b>Temps d'animation</b>	Moyen
• <b>Bénéficiaires</b>	Agriculteurs

**CONTENU DE L'ACTION**

Communication des résultats et du plan d'actions de l'étude sur la « transmission-reprise des exploitations agricoles et analyse du foncier agricole » auprès des agriculteurs et des communes :

Il s'agira de faire le lien entre les résultats de l'étude et les acteurs du territoire du PAEN via les lettres d'information ou des articles spécifiques.

Relance d'actions de sensibilisation et d'information auprès des élèves des lycées agricoles :

Afin de mettre en valeur le vignoble de la Côte Roannaise, des actions de sensibilisation auprès des lycées agricoles et des temps d'accueil sur les vignobles pourront être proposés.

**MOYENS DE L'ACTION**

**Dispositifs auxquels se rattache l'action :**

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation.
- Etude sur la « transmission-reprise des exploitations agricoles et analyse du foncier agricole » sur le territoire de Roannais Agglomération en cours.
- Point Accueil Installation et Point Accueil Transmission de la Chambre d'Agriculture de la Loire.
- Espace test agricole sur la ferme des Millets.
- Vignes relais.

**Liens avec les autres actions PAEN ou autres dispositifs :**

- Action 2-2 Favoriser la restructuration parcellaire des exploitations agricoles.

### MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Degré de priorité :

- Haut**  
 **Moyen**  
 **Faible**

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



2023 : communication résultats de l'étude Tout au long du programme : suivi des actions mises en place.	
	Contact et mise en place d'action avec les lycées

### SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre d'actions de sensibilisation auprès des élèves des lycées agricoles réalisés	Au moins 2 sur la durée du programme
Nombre d'article de communication sur les résultats de l'étude diffusée	Au moins 2
Indicateurs d'évaluation	Valeurs cibles
Taux de satisfaction des élèves et des professeurs	75% de satisfaction
Connaissance de l'étude et des résultats de la part des acteurs impliqués dans le PAEN	50% des enquêtés

**CONTEXTE / ENJEUX**

Le programme d’actions a notamment pour but de contribuer à la pérennité de l’activité agricole sur le territoire protégé par le périmètre.

Au-delà des enjeux technico-économiques, la durabilité environnementale des exploitations est aussi un gage de leur pérennité, au regard du changement climatique et des attentes sociétales.

A l’issue de l’évaluation du programme d’actions 20216 - 2020, la proposition a été faite d’intégrer des actions spécifiques sur la performance environnementale des exploitations.

Cette action n’apporte aucune contrainte supplémentaire aux exploitations ; elle a uniquement pour but de sensibiliser les agriculteurs et les accompagner dans leur changement de système d’exploitation.

**OBJECTIFS DE L’ACTION**

**Sensibiliser et accompagner l’adaptation des pratiques agricoles des exploitations.**

**Favoriser les économies d’énergie dans les exploitations.**

**ACTEURS DE L’ACTION**

• <b>Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle</b>	Roannaise de l’eau, FDCUMA, Chambre d’Agriculture de la Loire
• <b>Financier(s)</b>	Roannais Agglomération, Conseil départemental de la Loire
• <b>Partenaires</b>	FDCUMA, comité de développement agricole Roanne Nord, AVFR, Roannaise de l’eau
• <b>Rôle de l’animateur PAEN</b>	Animation, suivi et communication de l’action auprès des agriculteurs
• <b>Temps d’animation</b>	Faible à moyen
• <b>Bénéficiaires</b>	Agriculteurs

**CONTENU DE L’ACTION**

Sensibiliser les agriculteurs à l’adaptation de leurs pratiques agricoles via la diffusion d’étude et notamment des résultats des diagnostics IDEA réalisés par Roannaise de l’eau.

Dans le cadre du contrat territorial 2022 – 2024 de Roannaise de l’eau, une animation spécifique et des actions agricoles ont été définies. Il s’agit d’accompagner la chargée de mission dans la communication des actions auprès des agriculteurs et la recherche de volontaires. Deux actions sont ciblées :

- Réalisation de diagnostics sur les exploitations agricoles basés sur la méthode IDEA (Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles), suivi des exploitations, communication.
- Suivi et communication sur le suivi piézométrique mis en place pour mesurer l’impact des forages sur les nappes phréatiques.

Suivre et communiquer sur les dispositifs d’innovation mis en place pour faire face aux aléas climatiques (grêle, gel, crises énergétiques, nouvelles pratiques agricoles).

En lien avec le comité de développement, l’AVFR et les CUMA locales, un suivi des dispositifs d’innovation mis en place sur les exploitations agricoles sur les aléas climatiques pourra être mis en place puis vulgarisé auprès des agriculteurs du territoire.

Améliorer la performance environnementale dans l’usage des tracteurs :

En partenariat avec la FDCUMA Loire, un banc d’essai des tracteurs pourra être mis en place localement et de la communication sera proposée concernant les bonnes pratiques permettant de réduire la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre.

La journée de sensibilisation aux économies d’énergie (écoconduite, pratiques innovantes) proposée gratuitement à la suite du passage au banc d’essai n’étant pas suivie par les agriculteurs, une refonte de ce format sera réfléchi avec la FDCUMA Loire.

Pour faciliter le recrutement d'agriculteurs aux sessions et communiquer sur les avantages des bancs d'essai de tracteur, le suivi du tracteur d'un agriculteur ayant bénéficié de l'appui de la FDCUMA sera étudié. Il permettra un retour d'expérience technique et économique aux agriculteurs du territoire.

Promouvoir les actions de formation proposées par les partenaires sur le territoire :

Il s'agit de communiquer sur les formations existantes et si besoin de permettre l'émergence de groupe d'agriculteurs ayant la même production pour travailler sur les thématiques des coûts de production et de la gestion des charges sur leurs exploitation (notamment les charges de mécanisation).

**MOYENS DE L'ACTION**

**Dispositifs auxquels se rattache l'action :**

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation.
- Accompagnements technique et financier proposés dans le cadre du contrat territorial de Roannaise de l'eau.
- Participation financière de Roannais Agglomération au coût des bancs d'essai pour les exploitants dont le siège se situe sur une commune du périmètre PAEN (50% HT).
- Aide directe du Conseil départemental de la Loire aux économies d'énergie (installation d'équipements économes en énergie).
- Accompagnement technique de la Chambre d'Agriculture de la Loire des projets d'installation de panneaux photovoltaïques (vente ou autoconsommation de l'électricité produite)

**Liens avec les autres actions PAEN ou autres dispositifs :**

- Action 1-1 Améliorer l'accès et la gestion de la ressource en eau.
- Action 1-4 Restaurer et créer des mares et des haies bocagères.
- Action 2-2 Favoriser la restructuration parcellaire des exploitations agricoles.

**MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

Degré de priorité :

- Haut
- Moyen
- Faible

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



Calendrier à définir au fur et à mesure.

**SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION**

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre d'actions de sensibilisation suivies ou réalisées (banc d'essai, journée techniques, formation)	1 par an
Indicateurs d'évaluation	Valeurs cibles
Taux de participation des agriculteurs à ces actions de sensibilisation	50% des agriculteurs invités
Taux de satisfaction des agriculteurs à ces actions de sensibilisation	60% de satisfaction

**CONTEXTE / ENJEUX**

Lors du programme d'actions 2016 - 2020, les actions concernant la restauration et la création de haies bocagères et de mares sur le territoire ont été orientées et prises en charge par le Contrat Vert et Bleu de Roannais Agglomération. Cette action animée par la Fédération des Chasseurs de la Loire a été très sollicitée et mobilisée par les agriculteurs. Les financements obtenus permettaient la prise en charge totale du coût de l'action pour les agriculteurs.

A partir de 2023, le renouvellement et les financements obtenus dans le cadre du CVB Roannais sont incertains. Seul le financement à hauteur de 30% du coût total HT du Conseil Départemental de la Loire reste inchangé.

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

**Augmenter les surfaces d'intérêt écologique (haies, mares).**

**Sensibiliser et communiquer auprès des agriculteurs sur la valorisation des haies.**

**ACTEURS DE L'ACTION**

• <b>Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle</b>	Fédération Chasseurs 42, Roannaise de l'eau, Chambre d'Agriculture de la Loire, France Nature Environnement
• <b>Financier(s)</b>	Conseil départemental de la Loire
• <b>Partenaires</b>	Roannais Agglomération, FDCUMA, Roannaise de l'eau, comité de développement
• <b>Rôle de l'animateur PAEN</b>	Animation, suivi et communication de l'action auprès des agriculteurs
• <b>Temps d'animation</b>	Faible à moyen
• <b>Bénéficiaires</b>	Agriculteurs, agents communaux, prestataires

**CONTENU DE L'ACTION**

Augmenter les surfaces d'intérêt écologiques (haie, mares) :

En lien avec les réflexions engagées à la suite du CVB Roannais, une réflexion sera lancée concernant la poursuite de financement de l'action sur la réhabilitation / création de mares et la plantation de linéaire de haies menée par la Fédération des chasseurs 42.

Former et communiquer sur l'entretien et in fine la valorisation des haies :

Des actions sur les différentes possibilités d'entretien et de valorisation des haies seront mises en place.

Une mise à jour des contacts d'entreprises permettant l'entretien et la valorisation des haies (CUMA, entreprises privées) opérant sur le territoire sera réalisée.

De plus, des formations pourront être proposées aux agriculteurs (sensibilisation à l'entretien des haies champêtres, valorisation des haies) en insistant particulièrement sur les avantages écologiques et économiques d'un « bon » entretien. Ces formations seront également proposées aux agents communaux qui gèrent l'entretien des haies. D'autres formats seront également étudiés : voyage terrain, visite bout de champs.

**MOYENS DE L'ACTION**

**Dispositifs auxquels se rattache l'action :**

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation.
- Participation et appui proposé par la Fédération des Chasseurs 42 pour la création/restauration de mares et la plantation de haies.
- Participation et appui proposé par la France Nature Environnement pour la création/restauration de mares et la plantation de haies.

- Accompagnement technique et financier proposés dans le cadre du contrat territorial de Roannaise de l'eau.
- Aide directe du Conseil départemental de la Loire pour la restauration et la création de haies bocagères et de mares (*réflexion sur la mise en place d'un bonus en cours*).
- Appui technique de la Chambre d'Agriculture de la Loire pour la réalisation d'un plan de gestion bocager.

**Liens avec les autres actions PAEN ou autres dispositifs :**

- Action 1-1 Améliorer l'accès et la gestion de la ressource en eau.
- Action 1-4 Adapter les exploitations au changement climatique.

**MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

Degré de priorité :

- Haut
- Moyen
- Faible

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



Calendrier à définir au fur et à mesure.

**SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION**

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre d'actions de sensibilisation réalisé	1 par an sur la durée du programme
Indicateurs d'évaluation	Valeurs cibles
Nombre de points d'abreuvement aménagés	
Linéaire de haies plantées	
Montant des investissements réalisés	
Taux de participation des agriculteurs aux actions de sensibilisation proposées	50% des agriculteurs invités
Taux de satisfactions des agriculteurs	60% de satisfaction

**CONTEXTE / ENJEUX**

Le contexte périurbain implique des usages multiples de l'espace public et donc des difficultés de cohabitation entre les usagers de la route : stationnements gênants, routes étroites, ralentisseurs, vitesses excessives. Si les engins agricoles peuvent parfois causer des dégâts sur la voirie et ses équipements : boue sur la chaussée notamment, et compliquer la circulation ; les aménagements urbains perturbent aussi le passage des engins et donc l'activité agricole.

Déjà traitée dans le programme d'actions 2016 - 2020, la question des conditions de circulation des engins agricoles et des troupeaux a été maintenue dans ce nouveau programme. Un retour d'analyse sur l'ensemble des points identifiés sera effectué auprès des communes et des gestionnaires des routes.

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

**Accompagner la résolution des difficultés de circulation identifiées.**

**Développer le dialogue entre profession agricole et gestionnaire de voirie autour de ces enjeux.**

**ACTEURS DE L'ACTION**

• <b>Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle</b>	Roannais Agglomération
• <b>Financier(s)</b>	Conseil départemental de la Loire, Roannais Agglomération
• <b>Partenaires</b>	Chambre d'Agriculture de la Loire, communes
• <b>Rôle de l'animateur PAEN</b>	Suivi et communication de l'action auprès des agriculteurs
• <b>Temps d'animation</b>	Faible
• <b>Bénéficiaires</b>	Agriculteurs, acteurs en charge de la voirie

**CONTENU DE L'ACTION**

Accompagner la résolution des difficultés de circulation identifiées :

Sur la base des inventaires des points de difficultés réalisés lors du précédent programme d'actions, un retour d'analyse sera réalisé auprès des communes et des gestionnaires de voirie.

Une mise à jour des données et un suivi pourront être envisagés sur la durée du nouveau programme d'actions.

**MOYENS DE L'ACTION**

**Dispositifs auxquels se rattache l'action :**

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation.
- Temps d'animation et financement de Roannais Agglomération pour mener l'action.
- Cartographie des points noirs identifiés sur 9 communes du PAEN Ouest Roannais.
- Plaquette commune aux PAEN de la Loire sur les déplacements agricoles.

**MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

Degré de priorité :

- Haut  
 Moyen  
 Faible

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



Retour  
analyse

Suivi et mise à jour données

<b>SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<b>Valeurs cibles</b>
Nombre de réunion de retour d'analyse réalisé	1 réunion par commune 1 réunion pour les gestionnaires de voiries
Mise à jour des données : recensement de nouveaux points de difficulté	1 relance par commune sur la durée du programme
Mise à jour des données : résolution des nouveaux points de difficultés	50% des points recensés
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Valeurs cibles</b>
Satisfaction des agriculteurs	60% de satisfaction
Satisfaction des gestionnaires de voiries	60% de satisfaction
Satisfaction des communes	60% de satisfaction

**CONTEXTE / ENJEUX**

Le périmètre actuel remonte à la création du PAEN en 2014. Depuis, le contexte territorial a évolué :

- Evolution des PLU (reclassement en zone A et N de parcelles classées AU).
- Evolution de la pression foncière notamment au niveau des parcelles proches des centres bourgs non classées.

L'évaluation menée en 2021 auprès des acteurs pose la question de la révision du périmètre du PAEN avec l'intégration de nouvelles parcelles et le déclassement de « dents creuses » dans les bourgs.

De plus, la communication et la sensibilisation à l'outil PAEN auprès de l'ensemble des acteurs du foncier (propriétaires, notaires) sont à poursuivre.

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

**Identifier les opportunités d'extension du périmètre PAEN.**

**Réduire la précarité des agriculteurs dans les modes de faire valoir des parcelles agricoles.**

**ACTEURS DE L'ACTION**

• <b>Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle</b>	Conseil départemental de la Loire, Chambre d'Agriculture de la Loire, AVFR
• <b>Financier(s)</b>	Conseil départemental de la Loire
• <b>Partenaires</b>	Roannais Agglomération, Safer, communes
• <b>Rôle de l'animateur PAEN</b>	Animer des réunions de travail avec les agriculteurs, les communes. Accompagner le Conseil Départemental dans la mise en œuvre du processus de révision.
• <b>Temps d'animation</b>	Faible à moyen
• <b>Bénéficiaires</b>	Agriculteurs, propriétaires

**CONTENU DE L'ACTION**Révision du périmètre du PAEN en vue de son extension :

L'étape préliminaire consistera à identifier précisément les parcelles à intégrer au projet d'extension (cartographie, description des parcelles : surface, zonage dans le PLU, motivations à l'intégrer au périmètre, bénéfices attendus, ...)

L'action consistera ensuite à accompagner le Conseil Départemental dans la mise en œuvre du processus légal de révision du périmètre (accord des communes, avis, enquête publique), si et seulement si les parties prenantes y sont favorables.

Suivi de la modification de l'aire de l'AOP Côte Roannaise :

En lien avec le changement climatique, l'AVFR souhaite modifier l'aire de l'AOP de la Côte Roannaise en intégrant des parcelles à une altitude plus élevée (650 m). Il s'agira pour ce programme d'actions de suivre l'avancée de cette réflexion qui pourra impacter à long terme le périmètre du PAEN en permettant l'intégration de nouvelles parcelles.

Sensibilisation des propriétaires :

Il s'agit de mettre à disposition des agriculteurs un courrier type avec des documents annexes dont ils pourront faire usage auprès des propriétaires ou notaires afin de faciliter la location, vente ou mise à disposition des parcelles.

Sensibilisation des notaires :

Le service foncier de la Chambre d'Agriculture de la Loire organise chaque lundi un temps d'échange à destination des notaires appelé les « lundis du foncier ». Sur la base de cette initiative, une communication ciblée auprès des notaires du territoire qui traitent des transactions agricoles pourra être réalisée pour les inciter à participer à ces temps d'échanges.

Mise à jour et relance des référents Safer :

Les référents Safer communaux désignés sont obsolètes. Une relance et une mise à jour de ces désignations pourront être réalisées sur le périmètre du PAEN Ouest Roannais pour s'assurer du lien entre les annonces Safer et les agriculteurs du territoire.

**MOYENS DE L'ACTION**

**Dispositifs auxquels se rattache l'action :**

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation.
- Aides directes du Conseil département de la Loire « à l'amélioration foncière » et « aux échanges d'immeubles ruraux » pour le financement des investissements des agriculteurs.
- Information et conseil juridique proposés par le service juridique et foncier de la Chambre d'Agriculture de la Loire.

**Liens avec les autres actions PAEN ou autres dispositifs :**

- 2-3 Valoriser les secteurs en friche.

**MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

Degré de priorité :

- Haut
- Moyen
- Faible

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



Calendrier à définir au fur et à mesure.

**SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION**

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre d'actions de sensibilisation auprès des acteurs (agriculteurs, notaires, propriétaires)	1 par an
Indicateurs d'évaluation	Valeurs cibles
Evolution de la surface classée en périmètre PAEN	Augmentation
Satisfaction des agriculteurs sur leur situation foncière (moins de précarité)	60% de satisfaction

**CONTEXTE / ENJEUX**

La Chambre d'agriculture de la Loire s'engage depuis plusieurs années dans des actions d'animation foncière sur plusieurs secteurs du Département, notamment dans les PAEN. Cette action, cofinancée par le Département de la Loire, consiste à inciter les agriculteurs à une restructuration parcellaire et à les accompagner techniquement pour réaliser des échanges de parcelles, en jouissance, en fermage ou en propriété.

L'objectif de la restructuration parcellaire est d'améliorer les conditions d'exploitation en regroupant les parcelles. En effet, posséder un parcellaire regroupé permet à la fois une meilleure valorisation des surfaces, un gain de productivité, une baisse des charges de mécanisation et une diminution du temps de travail pour les exploitants.

Une animation de restructuration foncière a été réalisée en 2018 sur le territoire permettant l'échange de 16,25 ha pour 102.9 ha restructurés. Lors de l'évaluation, l'ensemble des acteurs s'accordent à dire que la relance de cette action est nécessaire.

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

**Faciliter les conditions d'exploitation.**

**Relancer et accompagner la dynamique d'échange parcellaire.**

**Limiter les déplacements agricoles.**

**ACTEURS DE L'ACTION**

• <b>Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle</b>	Chambre d'agriculture de la Loire
• <b>Financeur(s)</b>	Conseil départemental de la Loire
• <b>Partenaire(s)</b>	Roannais Agglomération
• <b>Rôle de l'animateur PAEN</b>	Communication ciblée et relai auprès des partenaires et de l'animateur en charge de la restructuration foncière
• <b>Temps d'animation</b>	Moyen
• <b>Bénéficiaires</b>	Agriculteurs

**CONTENU DE L'ACTION**Animation foncière spécifique :

Il s'agit, en se basant sur le travail de 2018, de déterminer et d'accompagner de nouveaux échanges parcellaires sur le territoire en organisant de nouvelles réunions de travail et un accompagnement technique des exploitants (cartographie, conseil).

Communication sur les avantages de la restructuration parcellaire :

Une communication régulière sur les avantages des échanges et les dispositifs d'accompagnement techniques juridiques et financiers via les différents réseaux (Paysans de la Loire, Newsletter, flash, lettre info, bulletins municipaux) sera engagée.

Une sensibilisation des agriculteurs au maintien des éléments d'intérêt écologique (haie, mare, talus...) dans la restructuration parcellaire sera aussi réalisée via les outils de communication.

**MOYENS DE L'ACTION****Dispositifs auxquels se rattache l'action :**

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation.

- Animation de restructuration foncière, avec compétences juridiques pour trouver les solutions les plus adaptées, assurée par le service foncier de la Chambre d'Agriculture de la Loire.
- Aide directe du Conseil Département de la Loire pour les travaux d'amélioration foncière.

**Liens avec les autres actions PAEN ou autres dispositifs :**

- Action 1-2 Favoriser le lien et l'accompagnement des cédants et des repreneurs.
- Action 1-3 Adapter les exploitations agricoles au changement climatique.

**MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

Degré de priorité :

- Haut**  
 **Moyen**  
 **Faible**

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



	Relance de l'animation		
--	------------------------	--	--

**SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION**

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre d'articles publiés	
Nombre de réunions d'animation foncière réalisées	
Taux de participation des agriculteurs.	50% des agriculteurs invités
Nombre d'échanges de parcelles réalisés	
Indicateurs d'évaluation	Valeurs cibles
Surface totale échangée	
Surface totale restructurée	
Part des échanges en propriété / part des échanges en jouissance et fermage	
Taux de satisfaction des agriculteurs quant à leur situation foncière	60% de satisfaction

**CONTEXTE / ENJEUX**

Lors du programme d'actions 2016 -2020, plusieurs actions ont été engagées pour remobiliser du foncier agricole :

- Inventaire des parcelles en friches via le CVB Roannais et via des réunions communales,
- Réalisation de travaux d'amélioration foncière,
- Révision des réglementations de boisement par les communes,
- Lancement d'une procédure « Terres incultes » sur 3 communes.

La dynamique lancée autour de cette thématique doit être poursuivie lors de ce nouveau programme d'actions.

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

**Reconquérir et sécuriser des parcelles à potentiels agricoles avérés.**

**Accompagner la réalisation de travaux d'amélioration foncière.**

**ACTEURS DE L'ACTION**

• <b>Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle</b>	Chambre d'Agriculture de la Loire, Conseil départemental de la Loire
• <b>Financier(s)</b>	Conseil départemental de la Loire
• <b>Partenaires</b>	Safer, Roannais Agglomération, communes
• <b>Rôle de l'animateur PAEN</b>	Animation, suivi d'action et mise en lien avec les agents compétents (foncier, juridique)
• <b>Temps d'animation</b>	Moyen à élevé
• <b>Bénéficiaires</b>	Agriculteurs

**CONTENU DE L'ACTION**

Travail sur le devenir des friches recensées :

Grâce au repérage cartographique des parcelles en friche réalisé dans le cadre du CVB Roannais, deux actions peuvent être engagées :

- Travail sur la remise en état des parcelles à potentiel agricole avec un accompagnement des agriculteurs,
- Travail sur la protection et la mise en valeur des parcelles à intérêt environnemental reconnu (corridors écologiques, surfaces d'intérêt patrimonial) avec une sensibilisation auprès des agriculteurs et une mise en relation avec les animateurs des programmes de préservation de ces espaces.

Suivre l'application des réglementations de boisement :

La révision des réglementations de boisement ayant été réalisée lors du précédent programme sur les communes, il s'agira de suivre leur application. Une vigilance sera faite sur la réglementation des plantations de sapins sur le territoire via de la communication ciblée.

Suivre et communiquer sur la procédure « Terres incultes » :

Il s'agira de suivre et de communiquer auprès des élus, des agriculteurs et des partenaires sur l'avancée de la procédure « Terres incultes » menée par le Conseil département de la Loire.

**MOYENS DE L'ACTION**

**Dispositifs auxquels se rattache l'action :**

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation.
- Aide directe du Conseil département de la Loire pour les travaux d'amélioration foncière.

- Identification des friches par le CVB Roannais.
- Procédure des « Terres incultes ».

**Liens avec les autres actions PAEN ou autres dispositifs :**

- Action 2-1 Protéger et sécuriser le foncier agricole.

**MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

Degré de priorité :

- Haut
- Moyen
- Faible

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



Calendrier à définir au fur et à mesure.

**SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION**

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Montant des aides versées pour la reconquête de parcelles (subvention pour travaux d'amélioration foncière)	
Nombre d'agriculteurs accompagnés pour la remobilisation de foncier agricole	10 sur la durée du programme
Nombre de contact avec des propriétaires	5 sur la durée du programme
Indicateurs d'évaluation	Valeurs cibles
Surface remobilisée pour l'agriculture	50% des parcelles identifiées

**CONTEXTE / ENJEUX**

Particulièrement sensibles dans un contexte périurbain, les agriculteurs déplorent les conflits d'usages récurrents avec les habitants et les usagers de ce territoire. Ils aimeraient faire connaître plus précisément leur métier, les pratiques qui y sont liées et les produits qui en sont issus.

Des actions ont été réalisées par différentes structures sur le territoire lors du plan d'action 2016 – 2020 : mise en place d'une agri-randonnée en 2017 par le comité de développement agricole Roanne Nord, mise en place de panneaux « La clé des champs » sur 5 communes par Roannais Agglomération. Ces actions ont été appréciées par l'ensemble des acteurs.

Dans le cadre du plan d'actions 2023 - 2027, les acteurs souhaitent voir se poursuivre les efforts de communication et l'organisation d'événements auprès du grand public.

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

**Favoriser les échanges et les rencontres entre habitants et agriculteurs.**

**Améliorer le niveau de connaissance des habitants du territoire sur l'agriculture locale.**

**ACTEURS DE L'ACTION**

• <b>Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle</b>	Chambre d'Agriculture de la Loire, comité de développement Roannais Nord, Roannais Agglomération, Féd. Chasseurs 42
• <b>Financier(s)</b>	Conseil départemental de la Loire, Comité de développement Roanne Nord, Roannais Agglomération
• <b>Partenaires</b>	Roannais Agglomération, communes, Programme Alimentaire Territorial Roannais, Fédération des chasseurs 42
• <b>Rôle de l'animateur PAEN</b>	Elaborer et mettre en œuvre des actions de communication avec l'appui des agriculteurs et des pouvoirs publics
• <b>Temps d'animation</b>	Elevé
• <b>Bénéficiaires</b>	Agriculteurs et habitants

**CONTENU DE L'ACTION**

Organisation d'événements et d'animation entre habitants et agriculteurs sur le thème de l'agriculture :

- Mise en place et réalisation d'une agri-randonnée par le comité de développement agricole Roanne Nord en 2023.
- Réfléchir à la mise en place un événement de plantation de haies participative en lien avec la Fédération des chasseurs 42.
- Réfléchir à la mise en place des visites de ferme permanente sur le territoire.
- Réfléchir à créer une nouvelle manifestation sur le territoire « Fête de l'Agriculture ».
- Réfléchir à la mise en place un marché de produits locaux itinérant sur les communes.
- Réfléchir à organiser des sorties pédagogiques (randonnées pédagogiques sur la thématique haie et biodiversité, soirée conférence sur les amphibiens avec une sortie nocturne...) et également renouveler l'événement « Fête du Bocage 2022 ».

Mise en place d'outils de communication sur le territoire :

- Lancer la démarche de mise en place des panneaux de communication « La clé des champs » sur les communes non couvertes lors du précédent programme d'actions.

Communiquer et sensibiliser les agriculteurs sur les activités de diversification à la ferme :

- Gîte à la ferme, activités de loisir sur les fermes (tour en calèche, acrobranche, labyrinthe).

### MOYENS DE L'ACTION

#### Dispositifs auxquels se rattache l'action :

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation.
- Temps d'animation et financement de Roannais Agglomération pour mener l'actions sur les panneaux « Clé des champs ».
- Appui des agriculteurs locaux et du comité de développement pour l'organisation de l'agri-randonnée.
- Aide directe du Conseil Départemental de la Loire pour le financement d'investissement concernant la transformation fermière.
- Aide directe du Conseil Départemental de la Loire pour l'intégration paysagère des abords de ferme.
- Animations auprès du grand public et des scolaires, proposées par la Fédération des chasseurs 42.

#### Liens avec les autres actions PAEN ou autres dispositifs :

- Action 3-3 Diffusion des supports d'information et de communication sur le thème de l'agriculture.
- Action 4-4 Communiquer sur le projet PAEN.

### MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

#### Degré de priorité :

- Haut**  
 **Moyen**  
 **Faible**

#### Déroulement de l'action (lancement, durée) :



Agri-rando	Calendrier à définir au fur et à mesure
------------	---

### SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre d'animation grand public réalisé	Au moins 2 sur la durée du programme
Nombre d'actions de sensibilisation / communication sur les activités de diversification à la ferme	1 par an
Nombre de panneaux « La clé des champs » installés	Toutes les communes couvertes
Indicateurs d'évaluation	Valeurs cibles
Satisfaction des agriculteurs	75% de satisfaction
Satisfaction du grand public	75% de satisfaction

**CONTEXTE / ENJEUX**

Lors du précédent programme d'actions, les actions de communication et de sensibilisation ont été axées sur le grand public. Les interventions auprès des scolaires n'ont pas été mobilisées.

L'évaluation a mis en avant la nécessité de toucher un public plus large et notamment les scolaires en se basant sur les outils de communication mis en place.

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

**Sensibiliser et développer le lien entre scolaires et agriculture.**

**Améliorer le niveau de connaissance des scolaires du territoire sur l'agriculture locale.**

**ACTEURS DE L'ACTION**

• <b>Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle</b>	Roannais Agglomération
• <b>Financier(s)</b>	Conseil Départemental de la Loire, Roannais Agglomération
• <b>Partenaires</b>	Madeleine Environnement, comité de développement, ligue de l'enseignement, Chambre d'Agriculture de la Loire, Conseil Départemental de la Loire, lycées agricoles
• <b>Rôle de l'animateur PAEN</b>	Suivi, communication de l'action. Réflexion sur la création de nouveaux supports de communication.
• <b>Temps d'animation</b>	Moyen
• <b>Bénéficiaires</b>	Scolaires

**CONTENU DE L'ACTION**Organisation de séquences éducatives dans les établissements scolaires :

Des interventions en classe auprès des élèves du primaire prioritairement pourraient être organisées.

Des visites de ferme pourraient aussi être proposées (ex. suivi d'une ferme à l'année).

Au préalable, un bref état des lieux sera dressé pour identifier la présence ou l'absence de modules pédagogiques dans les établissements scolaires de l'Ouest Roannais portant sur la découverte de l'agriculture. Ces temps d'animation pourraient être réalisées par des associations déjà impliquées auprès des scolaires sur le territoire.

Un kit pédagogique spécial PAEN de l'Ouest Roannais pourra être mis en place en se basant sur l'ensemble des supports de communication créés lors du précédent programme (vidéos, visite virtuelle, etc.).

Le lien avec d'autres structures pourra être étudié : intervention ou animation auprès des centres de loisirs, intervention ou animation auprès des conseils municipaux enfants des communes du PAEN.

Création de lien entre collèges et lycées agricoles :

Une journée portes ouvertes est organisée au lycée agricole de Chervé à destination des collèges du territoire roannais. Un appui financier au collège de Renaison sera étudié pour faciliter le lien entre ce collègue et le lycée agricole de Chervé lors de cette journée.

**MOYENS DE L'ACTION****Dispositifs auxquels se rattache l'action :**

- Outils de communication mis en place lors du précédent programme d'actions : vidéos sur l'agriculture locale, visites virtuelles, etc.
- Site du Conseil Départemental de la Loire pour les stages de 3<sup>ème</sup>.

- Service communication de Roannais Agglomération.

**Liens avec les autres actions PAEN ou autres dispositifs :**

- Action 3-3 Diffuser des supports d'information et de communication sur le thème de l'agriculture.

**MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

Degré de priorité :

- Haut**
- Moyen**
- Faible**

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



Calendrier à définir au fur et à mesure

**SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION**

Indicateurs de suivi	Valeurs cibles
Nombre d'animations scolaires réalisées	1 par an au minimum
Indicateurs d'évaluation	
Satisfaction des enfants et enseignants sensibilisés	75% de satisfaction
Satisfaction des agriculteurs mobilisés	75% de satisfaction

**CONTEXTE / ENJEUX**

Les nouveaux habitants des espaces périurbains n'ont pas toujours la connaissance des contraintes liées à ces espaces (bruits ou odeurs liés aux activités agricoles, circulation de machinerie agricole, poussière, respect des propriétés privées...).

Cette situation peut entraîner une multiplication des conflits d'usage et risque de cristalliser la mécompréhension entre exploitants et habitants des espaces périurbains.

Lors du programme d'actions 2016-2020 du PAEN, plusieurs supports d'information et de communication ont été produits. Ces outils, appréciés par les acteurs, ont besoin d'être remobilisés pour toucher plus de public.

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

**Sensibiliser, communiquer et informer autour de l'activité agricole auprès des habitants.**

**Rediffuser les outils de communication mis en place dans le cadre du précédent programme.**

**ACTEURS DE L'ACTION**

• <b>Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle</b>	Roannais Agglomération, Chambre d'Agriculture de la Loire
• <b>Financier(s)</b>	Conseil départemental de la Loire, Roannais Agglomération
• <b>Partenaires</b>	FDSEA 42, communes, Conseil départemental de la Loire
• <b>Rôle de l'animateur PAEN</b>	Suivre les actions et réfléchir à des nouvelles opportunités d'outils et de canaux de communication
• <b>Temps d'animation</b>	Moyen à élevé
• <b>Bénéficiaires</b>	Agriculteurs, habitants

**CONTENU DE L'ACTION**

(Re)mobiliser les outils de communication mis en place lors du programme d'actions 2016 – 2020 :

Pour favoriser la découverte de l'agriculture par les habitants, des outils d'information et de communication ont été mis en place et diffusés : 7 vidéos sur l'agriculture du territoire, 1 visite virtuelle. Ces outils ont besoin d'être diffusés via différents canaux pour pouvoir être connus par une plus large tranche de la population. Les sites internet des communes, les sites internet des partenaires du PAEN et les réseaux sociaux sont des pistes à envisager.

Un support de communication (4 pages) sur l'outil PAEN serait intéressant à développer pour pouvoir le proposer sur les fermes lors d'évènements ou dans les communes.

Simplifier l'accès aux outils numériques en étudiant l'opportunité de créer une page consacrée au PAEN :

Pour simplifier l'accès aux outils numériques de communication mis en place et communiquer une information lisible et complète du dispositif PAEN à l'ensemble des acteurs du territoire (partenaires, agriculteurs, habitants), l'opportunité de créer une page dédiée au PAEN sera étudiée.

Diffusion des guides de bon voisinage :

Pour permettre la bonne diffusion des Guides de bon voisinage réédités en 2018, l'animatrice et les partenaires travailleront à l'identification des évènements, lieux et autres opportunités permettant de les distribuer efficacement. À la suite de quoi, des distributions pourront être organisées.

De plus, il sera proposé aux agriculteurs de passer commande gratuitement d'exemplaires du guide pour leur usage professionnel.

**MOYENS DE L'ACTION****Dispositifs auxquels se rattache l'action :**

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation
- Mise à disposition des outils de communication des structures partenaires de l'action
- Appui du service Communication de Roannais Agglomération pour la diffusion des outils numériques.

**Liens avec les autres actions PAEN ou autres dispositifs :**

- Action 3-1. Organiser des événements et des animations grand public sur le thème de l'agriculture.
- Action 3-2. Développer l'offre pédagogique auprès des scolaires.
- Action 4-4. Communiquer sur le projet PAEN Ouest Roannais.

**MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**Degré de priorité :

- Haut  
 Moyen  
 Faible

Déroulement de l'action (lancement, durée) :

Programme d'actions à définir annuellement en fonction des opportunités identifiées à court terme

**SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION**

<b>Indicateurs de suivi</b>	<b>Valeurs cibles</b>
Nombre de guides de bon voisinage distribués	50% du stock distribués
Nombre de vues des vidéos et de la visite virtuelle	20 000 vues supplémentaires
Nombre de nouveaux supports / canaux de communication mis en place	Au moins 2 sur la durée du programme
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Valeurs cibles</b>
Bonne connaissance des outils par les acteurs (partenaires, agriculteurs, élus)	60% de bonne connaissance

**CONTEXTE / ENJEUX**

Sur la question des relations et de la cohabitation entre les activités agricoles et les autres usages de l'espace (activités professionnelles, loisirs, ...), le précédent programme s'est principalement concentré sur des efforts de communication.

Pour ce nouveau programme, le choix a été fait de déployer un effort plus conséquent pour améliorer entre autres la cohabitation avec les activités de loisirs au sein des espaces agricoles et naturels.

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

**Améliorer l'accès des espaces naturels aux promeneurs.**

**Sensibiliser les promeneurs au respect des infrastructures agricoles.**

**Lutter contre les décharges sauvages.**

**ACTEURS DE L'ACTION**

• <b>Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle</b>	Chambre d'Agriculture de la Loire, comité de développement Roanne Nord
• <b>Financier(s)</b>	Conseil départemental de la Loire, comité de développement agricole Roanne Nord
• <b>Partenaires</b>	Roannais Agglomération, communes
• <b>Rôle de l'animateur PAEN</b>	Pilotage des actions, mobilisation des acteurs partenaires en fonction de leurs compétences
• <b>Temps d'animation</b>	Moyen
• <b>Bénéficiaires</b>	Agriculteurs, habitants

**CONTENU DE L'ACTION**Répression des incivilités récurrentes

Les communes sont invitées à accentuer les efforts de répression des incivilités récurrentes et/ou très impactantes (déchets, parking sauvage, intrusions dans les parcs, ...). Les agriculteurs seront invités à faire remonter ces problèmes auprès des mairies, de la gendarmerie ou de l'animatrice du PAEN en fonction des cas. Cette mesure sera précédée d'un effort de communication préalable portant sur les conséquences des incivilités sur les infrastructures agricoles et les sanctions encourues.

Des panneaux de sensibilisation pourront être mis en place pour inciter les promeneurs à ne pas jeter de déchets dans les champs, à prévenir la présence de fils électriques posés pour faire circuler des animaux ou encore pour inciter à ne pas stationner devant l'entrée des parcelles. L'initiative s'inspirera d'une action menée sur le PAEN de la vallée du Gier Pilatoise.

**MOYENS DE L'ACTION****Dispositifs auxquels se rattache l'action :**

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation.

**MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**Degré de priorité :

- Haut  
 Moyen  
 Faible

Déroulement de l'action (lancement, durée) :

	Repérage des points de difficulté		
--	-----------------------------------	--	--

<b>SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<b>Valeurs cibles</b>
Nombre de points de difficultés recensés	1 diagnostic par commune
Nombre d'aménagements mis en place (signalétiques, etc.) et budget	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Valeurs cibles</b>
Nombre de points de difficulté résolus	50% des points identifiés
Satisfaction des agriculteurs	60% de satisfaction

### CONTEXTE / ENJEUX

Cette action vise à définir précisément les modalités de pilotage et d'animation du plan d'actions. En effet, l'évaluation menée en 2021 a mis en évidence :

- Le rôle central de l'animateur PAEN qui permet l'émergence de projets grâce au suivi des actions des partenaires et à l'animation spécifique de certaines actions,
- La nécessité de mieux cibler les actions définies et de les prioriser annuellement,
- Le maintien de l'implication des acteurs locaux via un comité de pilotage (orientation) et un comité technique plus investi dans le suivi de réalisation des actions.

### OBJECTIFS DE L'ACTION

**Coordonner l'ensemble des actions du plan.**

**Faire émerger des projets sur le territoire.**

**Veiller à la cohérence avec d'autres politiques territoriales.**

**Mobiliser les acteurs du projet et maintenir une dynamique territoriale.**

### ACTEURS DE L'ACTION

• <b>Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle</b>	Chambre d'Agriculture de la Loire
• <b>Financier(s)</b>	Conseil départemental de la Loire
• <b>Partenaires</b>	Conseil départemental de la Loire, Roannais Agglomération
• <b>Rôle de l'animateur PAEN</b>	Coordonne, anime, informe, fait émerger des projets, suit et rapporte les réalisations
• <b>Temps d'animation</b>	Elevé
• <b>Bénéficiaires</b>	Ensemble des acteurs et partenaires, agriculteurs, habitants, élus, institutions

### CONTENU DE L'ACTION

#### Mise en place et animation d'un comité de pilotage :

COFIL co-présidé par le Département de la Loire et Roannais Agglomération.

Composition : Associer l'ensemble des partenaires. (voir annexe)

Un agriculteur référent PAEN par commune sera également désigné pour participer au comité de pilotage.

Rôles :

- Discuter les propositions du comité technique,
- Définir et prioriser les orientations du plan d'actions,
- Suivre l'avancement du plan d'actions.

Fréquence de réunion : 1 fois/an.

#### Mise en place et animation d'un comité technique :

Composition : animateur PAEN, chargé de mission du Département et chargé de mission de Roannais Agglomération.

Rôles :

- Définir les modalités concrètes de mise en œuvre des actions,
- Faire émerger des actions,
- Suivre la mise en place des actions,
- Proposer des priorités d'actions ou des réorientations éventuelles du programme au cours de sa mise en œuvre, à soumettre au comité de pilotage,
- Etablir un programme annuel.

Fréquence de réunion : 2 fois/an.

Le comité technique pourra être élargi à d'autres structures partenaires du projet en fonction des besoins et des actions menées sur l'année.

**Animation, pilotage et suivi du programme d'actions :**

L'animatrice du PAEN a pour rôle de coordonner, avec les structures partenaires, la mise en œuvre et la planification des actions dans le respect des délais et objectifs fixés.

Le pilotage de certaines actions spécifiques, en lien avec ses missions, sera également assuré par l'animatrice.

L'animatrice du PAEN veillera à suivre l'exécution des actions pour faciliter leur évaluation grâce aux indicateurs de suivi et d'évaluation définis pour chaque fiche action.

Pour maintenir une dynamique à l'échelle départementale, du lien avec les animateurs des autres PAEN sera assuré.

**MOYENS DE L'ACTION**

**Dispositifs auxquels se rattache l'action :**

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation
- Appui du conseil départemental pour la mise en relation régulière des animateurs des PAEN de la Loire.

**Liens avec les autres actions PAEN ou autres dispositifs :**

- Toutes les actions inscrites au programme d'actions 2023 – 2027.

**MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

Degré de priorité :

- Haut**
- Moyen**
- Faible**

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



Une feuille de route est définie annuellement grâce au comité de pilotage puis mise en œuvre grâce au comité technique.

**SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION**

Indicateurs de suivi		Valeurs cibles
Nombre de jour d'animation réalisés		Au moins 30 jours par an
Nombre de comité de pilotage		1 par an
Nombre de comité technique		2 par an
Indicateurs d'évaluation		Valeurs cibles
Taux de réalisation des actions du programme		70% des actions chaque année
Taux de participation au comité de pilotage		75% des invités
Nombre de structures représentées au comité de pilotage	75% des structures présentes au moins 1 fois par an	
Satisfaction des membres du comité de pilotage sur le pilotage et l'animation		75% de satisfaction

**CONTEXTE / ENJEUX**

Cette action vise à définir précisément les modalités de suivi et d'évaluation du plan d'actions. En effet, il est nécessaire de mesurer les résultats et impacts du projet de manière régulière afin notamment de pouvoir adapter la politique PAEN et son plan d'actions. L'évaluation est une démarche de questionnement et d'amélioration continue de l'intervention publique. Elle doit s'appuyer sur un suivi précis des réalisations menées.

Lors du précédent programme, une seule évaluation avait été réalisée, à la fin du programme.

En accord avec les conclusions de cette évaluation, il apparaît nécessaire de prévoir en complément un bref état des lieux à mi-parcours du programme afin de connaître le niveau de réalisation des actions et de procéder si nécessaire à des réorientations du programme dans le cas où certaines actions prévues seraient devenues obsolètes ou que de nouveaux besoins plus urgents seraient apparus.

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

**Etablir un bilan des actions.**

**Mener une démarche d'évaluation.**

**Adapter la politique départementale et le plan d'actions.**

**ACTEURS DE L'ACTION**

• <b>Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle</b>	Chambre d'Agriculture de la Loire
• <b>Financier(s)</b>	Conseil départemental de la Loire
• <b>Partenaires</b>	Conseil départemental de la Loire, Roannais Agglomération
• <b>Rôle de l'animateur PAEN</b>	Etablir et mettre en œuvre un protocole d'évaluation du programme. Etablir des recommandations à la suite de l'évaluation.
• <b>Temps d'animation</b>	Moyen à élevé
• <b>Bénéficiaires</b>	Ensemble des acteurs et partenaires, agriculteurs, habitants, élus, institutions

**CONTENU DE L'ACTION**Evaluation partielle à mi-parcours :

En 2025, un état des lieux sera réalisé afin de connaître le niveau de réalisation des actions et de procéder si nécessaire à des réorientations du programme dans le cas où certaines actions prévues seraient devenues obsolètes ou que de nouveaux besoins plus urgents seraient apparus.

La méthodologie à employer sera définie ultérieurement grâce à la mobilisation du comité de pilotage.

Les résultats de cet état des lieux seront ensuite présentés à cette même instance afin que les décisions nécessaires puissent être prises en conséquence.

Cet état des lieux ne sera en rien similaire à l'évaluation générale du programme.

Evaluation générale du programme :

A l'image du travail accompli en 2021, une évaluation sera menée en 2027, à l'aboutissement de ce programme. La méthodologie sera définie par le comité de pilotage, sur proposition de l'animatrice du PAEN.

La réalisation de l'opération suivra le schéma suivant :

- Phase 1 : cadrage, définition des questions évaluatives et du référentiel d'évaluation
- Phase 2 : collecte et analyse des données
- Phase 3 : conclusions et recommandations
- Phase 4 : diffusion des résultats de l'évaluation

Ce travail fera l'objet d'un rapport d'évaluation et d'une synthèse communiquée à l'ensemble des partenaires. C'est sur cette base que pourra être envisagée la suite du projet PAEN, au-delà de l'horizon 2027.

**MOYENS DE L'ACTION****Dispositifs auxquels se rattache l'action :**

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation.
- Appui du conseil départemental pour la réalisation de l'action et la mise en relation régulière des animateurs des PAEN de la Loire.

**Liens avec les autres actions PAEN ou autres dispositifs :**

- Toutes les actions inscrites au programme d'actions 2023 – 2027.

**MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**Degré de priorité :

- Haut**  
 **Moyen**  
 **Faible**

Déroulement de l'action (lancement, durée) :

		Etat des lieux intermédiaire		Evaluation générale
--	--	------------------------------	--	---------------------

**SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION**

<b>Indicateurs de suivi</b>	<b>Valeurs cibles</b>
Evaluation partielle à mi-parcours	1 action menée en 2025
Evaluation générale	1 action menée en 2027
Nombre de réunions spécifiques à l'évaluation partielle intermédiaire et à l'évaluation générale	3 COFIL et 6 COTECH
<b>Indicateurs de suivi</b>	<b>Valeurs cibles</b>
Taux de réponse aux questionnaires	50% des personnes interrogées
Niveau de renseignement des indicateurs d'évaluation	75% des indicateurs renseignés
Niveau de satisfaction des acteurs et des partenaires dans la prise en compte de leur recommandation pendant l'évaluation précédente pour le nouveau programme	75% de satisfaction

**CONTEXTE / ENJEUX**

Le PAEN est une protection foncière renforcée, en vue de pérenniser l'outil de travail indispensable que constituent les terres agricoles et naturelles pour les exploitants agricoles.

Afin de mesurer l'impact de cette protection foncière renforcée sur l'évolution de l'occupation des sols et des marchés fonciers ruraux, il est nécessaire de connaître la situation foncière initiale et d'analyser son évolution au cours du temps. Lors du précédent programme d'actions, l'étude sur la situation foncière à t0 (2016) a été réalisée par la Safer.

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

**Observer l'évolution de l'occupation des sols et du marché foncier depuis 2016.**

**Améliorer la situation foncière des exploitations agricoles.**

**ACTEURS DE L'ACTION**

• <b>Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle</b>	Safer
• <b>Financeur(s)</b>	Conseil département de la Loire
• <b>Partenaires</b>	Chambre d'Agriculture de la Loire, Roannais Agglomération
• <b>Rôle de l'animateur PAEN</b>	Suivi et communication de la prestation d'étude
• <b>Temps d'animation</b>	Faible
• <b>Bénéficiaires</b>	Roannais Agglomération, Département de la Loire, communes, agriculteurs

**CONTENU DE L'ACTION**

Réalisation d'une étude en prestation sur l'évolution de la situation foncière du territoire depuis 2016 :

En 2016, la Safer a réalisé à t0 une étude sur la situation foncière du territoire du PAEN.

Il s'agit dans ce programme d'actions de réaliser une nouvelle étude à t+10 afin d'analyser les évolutions de la situation foncière : description du contexte foncier (occupation des sols, structure parcellaire, statut de la propriété) et analyse du marché foncier (marché foncier de l'espace rural, profil des vendeurs, profil des acquéreurs).

**MOYENS DE L'ACTION**

**Dispositifs auxquels se rattache l'action :**

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation.
- Financement de la prestation Safer par le Département de la Loire à valider en fonction du coût.

**Liens avec les autres actions PAEN ou autres dispositifs :**

- Action 2-1 Protéger et sécuriser le foncier agricole.

**MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

Degré de priorité :

- Haut
- Moyen
- Faible

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



			Analyse foncière à t+10	
--	--	--	-------------------------	--

**SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION**

<b>Indicateurs de suivi</b>	<b>Valeurs cibles</b>
Nombre d'indicateurs renseignés sur le contexte foncier	Même indicateurs que ceux de l'étude de 2016

**CONTEXTE / ENJEUX**

L'évaluation de 2021 du projet a mis en évidence un niveau de connaissance du périmètre et des actions associées plutôt disparates de la part des différents acteurs (membres du comité de pilotage, agriculteurs, élus communaux) malgré les lettres d'information envoyées et les articles de presse diffusés.

La communication auprès des habitants a été faible.

Les acteurs ont soulevé le besoin de communiquer davantage via des canaux plus variés, plus réguliers et en adaptant le contenu aux destinataires.

Par ailleurs, le renouvellement des équipes municipales opéré en 2020 a aussi fait naître un besoin d'information et de sensibilisation supplémentaire.

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

**Faire connaître le dispositif PAEN et les enjeux du projet.**

**Valoriser les actions réalisées dans le cadre du dispositif.**

**Associer l'ensemble des acteurs au projet.**

**ACTEURS DE L'ACTION**

• <b>Structure(s) en charge de la mise en œuvre opérationnelle</b>	Chambre d'Agriculture de la Loire
• <b>Financier(s)</b>	Conseil départemental de la Loire
• <b>Partenaires</b>	Conseil départemental de la Loire, Roannais Agglomération
• <b>Rôle de l'animateur PAEN</b>	Proposer et mettre en œuvre un plan de communication
• <b>Temps d'animation</b>	Elevé
• <b>Bénéficiaires</b>	Ensemble des acteurs et partenaires, agriculteurs, habitants, élus, institutions

**CONTENU DE L'ACTION**Rédaction et diffusion d'une lettre d'information :

L'animatrice rédigera et diffusera des lettres d'information à destination des différents acteurs. La période d'envoi, le contenu seront fonction du destinataire et des actualités liées au programme PAEN.

Ce support constitue le principal moyen de communication. Une version numérique de la lettre d'information sera réfléchi en plus de la version papier existante.

Mise en œuvre d'autres actions de communication en fonction des besoins et de l'actualité :

En fonction des besoins identifiés, l'animatrice PAEN pourra mettre en œuvre des actions de communication. Elles pourront prendre des formes différentes :

- Courrier spécifique,
- Réunion d'information,
- Intervention spécifique auprès d'un ou plusieurs acteurs,
- Emailing,
- Article de presse.

Pour toutes ces actions, l'animatrice devra veiller particulièrement à la pertinence du support et des informations choisies par rapport au public visé. Par ailleurs, il est souhaité que la fréquence de diffusion des informations soit plus importante que lors du précédent programme, pour contribuer à l'entretien de la synergie et de l'implication des acteurs autour du programme.

Organisation de réunions communales entre agriculteurs et élus :

Lors de l'évaluation du PAEN, le besoin d'organiser des temps d'échanges entre élus communaux et agriculteurs a été exprimé. Le format et la fréquence de ces temps d'échange seront réfléchis avec le comité de pilotage.

**MOYENS DE L'ACTION**

**Dispositifs auxquels se rattache l'action :**

- Convention de partenariat Chambre d'Agriculture / Conseil Départemental pour le financement du temps d'animation.
- Outils de communication spécifique au programme PAEN (lettre d'information).
- Outils de communication de la Chambre d'Agriculture et du comité de développement agricole.
- Outils de communication de Roannais Agglomération et des communes du périmètre.

**Liens avec les autres actions PAEN ou autres dispositifs :**

- Toutes les actions inscrites au programme d'actions 2023 – 2027.

**MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

Degré de priorité :

- Haut**
- Moyen**
- Faible**

Déroulement de l'action (lancement, durée) :



Plan de communication annuel réalisé tout au long du programme auprès des différents bénéficiaires.

**SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION**

Indicateurs de suivi		Valeurs cibles
Nombre de lettres d'information envoyées		2 par an
Nombre de documents de communication réalisés		1 par an
Nombre de réunions communales organisées	Au moins 2 réunions entre agriculteurs et élus par commune sur la durée du programme	
Indicateurs d'évaluation		Valeurs cibles
Connaissance des actions par les acteurs impliqués (élus communaux, membre copil, agriculteurs)		50% bien informés
Taux de participation des agriculteurs aux rencontres organisées avec leurs élus communaux		50% de participation
Taux de satisfaction des agriculteurs et des élus communaux		75% de satisfaction

Mairie d'Ambierle	contact@mairieambierle.fr
Mairie de Saint-Haon-le-Châtel	mairiesthaonlechatel@wanadoo.fr
Mairie de Saint-Haon-le-Vieux	mairie.st.haon.le.vieux@wanadoo.fr
Mairie de Lentigny	mairie@lentigny.fr
Mairie de Saint-Alban-les-eaux	mairie-st-alban-les-eaux@wanadoo.fr
Mairie de Saint-Jean-Saint-Maurice	mairie.st.jean.st.maurice.42@wanadoo.fr
Mairie de Villemontais	mairie.villemontais@wanadoo.fr
Mairie de Ouches	mairie.ouches@wanadoo.fr
Mairie de Pouilly-les-Nonains	mairie-pouillynonains@wanadoo.fr
Mairie de Renaison	contact@renaison.fr
Mairie de Saint-André-d'Apchon	mairie-st-andre-d-apchon@wanadoo.fr
Roannaise de l'eau	cjavelle@roannaise-de-leau.fr
Roannaise de l'eau	cberland@roannaise-de-leau.fr
Roannaise de l'eau	bflachat@roannaise-de-leau.fr
Roannaise de l'eau	mgibert@roannaise-de-leau.fr
SAFER	s.bardotti@safer-aura.fr
SMMM	smmm@montsmadeleine.fr
SYEPAR	kdussud@scotroannais.fr
CD 42	chantal.brosse@loire.fr
CD 42	burelier.huguette@loire.fr
CD 42	vincente.drevet@loire.fr
CD 42	lucie.jimenez@loire.fr
CD 42	angelique.berthail@loire.fr
CD 42	antoine.vermorel-marques@loire.fr
CD 42	guillaume.verpy@loire.fr
DDT	benoit.regnier-vigouroux@loire.gouv.fr
DDT	tristan.rose@loire.gouv.fr
Roannais Agglomération	smichel@roannais-agglomeration.fr

Roannais Agglomération	pdevedeux@roannais-agglomeration.fr
Roannais Agglomération	hgras@roannais-agglomeration.fr
Roannais Agglomération	glafay@roannais-agglomeration.fr
Roannais Agglomération	asgaumond@roannais-agglomeration.fr
Roannais Agglomération	lcardinale@roannais-agglomeration.fr
FDCUMA	pascal.ducros@live.fr
FDCUMA	lionel.gaudard@cuma.fr
CD ROANNE NORD	livet.jd@hotmail.fr
CD ROANNE NORD	romflo20@hotmail.fr
CA42	alexandre.coudour@loire.chambagri.fr
AVFR	leretourauxsources.pluchot@orange.fr